



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

**BOURSE D'ÉCRITURE DOCUMENTAIRE
À L'OCCASION DU BAFF – BRUSSELS ART
FILM FESTIVAL**



**La peinture, l'architecture, la danse, la musique, la
littérature,... l'art en général vous intéresse ?**

**Vous avez envie de développer un projet de documentaire sur
un.e artiste ou sur une création artistique ?**

La Fédération Wallonie-Bruxelles offre, dans le cadre du BAFF – Brussels Art Film Festival, une bourse d'un montant de 2.500 € visant à récompenser le meilleur projet de documentaire sur la création artistique. Le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) propose, de son côté, un accompagnement de production au projet gagnant.



**ENVOYEZ VOS PROJETS
AVANT LE 2 OCTOBRE 2023**

Article 1 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne répondant à l'un de ces deux critères :

- être un.e étudiant.e inscrit.e dans une école d'art ou de **cinéma francophone** en Belgique

ou

- habiter en Belgique et être âgé.e de 30 ans maximum

Article 2 – Dossier à remettre

La bourse récompensera un projet de documentaire lié à la pratique artistique.

Le dossier envoyé doit rendre lisibles les motivations, le contenu, la cohérence et l'univers artistique dont le projet veut témoigner. La forme choisie est laissée à l'appréciation du.de la candidat.e. Toutefois, devront aussi être impérativement remis :

- 1) Une lettre écrite ou une vidéo qui vous présente
- 2) Une lettre d'intention explicitant le désir de se lancer dans ce projet
- 3) Un dossier iconographique : soit les images de l'artiste ou de l'œuvre abordée, soit des images source d'inspiration, d'univers, d'atmosphère.

Le cas échéant, des prises de vues du film en cours.

Article 3 – Modalités de dépôt

Chaque personne qui participe soumettra son projet en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

BAFF - Centre du Film sur l'Art - 19 F Avenue des Arts – 1000 Bruxelles

L'envoi postal se fera aux frais du.de la participant.e.

Ou par email en PDF à : presse@baffestival.be

Le dépôt sera accompagné d'un court CV mentionnant date de naissance et, le cas échéant, le nom de l'école dans laquelle il.elle est inscrit.e.

À l'issue du festival, les projets soumis au concours seront conservés. Les copies ne seront donc pas restituées aux participants.tes.

Par l'envoi, le.la cinéaste souscrit entièrement au règlement du concours.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **2 OCTOBRE 2023** Tous dossiers réceptionnés après cette date ne seront pas pris en compte et la demande sera automatiquement inéligible.

Article 4 – Sélection

Les dossiers seront examinés par un comité constitué de spécialistes de l'art et du cinéma, ainsi que d'un producteur du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB). Le CVB

proposera un accompagnement du projet qui aura remporté la bourse.
Les résultats seront annoncés lors de l'Ouverture de l'édition 2023 du Festival.

Article 5 – Remise du prix

A l'issue du BAFF – Brussels Art Film Festival, la somme de 2.500 € sera remise au.à la lauréat.e par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Responsable

Centre du Film sur l'Art

sarah@baffestival.be / +32 (0)2/ 217 28 92

Rappel : date limite de dépôt des dossiers : LE 2 OCTOBRE 2023